

OBJET PLAN DE RELANCE REGIONAL (PRR) 2016

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Dans le cadre du dispositif du Plan de Relance Régional (PRR) en faveur des communes pour 2016, la Ville peut solliciter auprès de la Région le financement d'opérations d'investissement jusqu'à hauteur de 70 % des dépenses éligibles sur les équipements sportifs, culturels et scolaires.

A ce titre, je vous sou mets les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes qui sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de la Région pour 2016 :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part Ville	Taux
Mise en œuvre de gazon synthétique sur un plateau sportif au Moufia	421 620 €	295 134 €	70 %	126 486 €	30 %
Travaux de ravalement sur onze sites scolaires	929 784 €	464 892 €	50 %	464 892 €	50 %

Pour mémoire, le Conseil Municipal avait délibéré en juin 2015 sur une demande de financement concernant notamment le ravalement de dix écoles mais cette demande n'avait pas été retenue par la Région au profit d'autres opérations présentées par la Commune. Cette nouvelle demande a été ajustée à onze écoles dont les façades sont les plus dégradées.

Je serai éventuellement amené à vous soumettre à nouveau les plans de financement de ces opérations dès lors que leur coût prévisionnel serait modifié.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces opérations ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région ;
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
GILBERT ANNETTE
Le 01/07/2016 12:11

OBJET PLAN DE RELANCE REGIONAL (PRR) 2016**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS**
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°16/4-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Projet Educatif Global, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**ARTICLE 1**

Approuve les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part Ville	Taux
Mise en œuvre de gazon synthétique sur un plateau sportif au Moufia	421 620 €	295 134 €	70 %	126 486 €	30 %
Travaux de ravalement sur onze sites scolaires	929 784 €	464 892 €	50 %	464 892 €	50 %

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région et à signer tous documents y afférents.

Délibération n°16/4-13

ARTICLE 3

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13 et l'article 1322.



Signé électroniquement par :
GILBERT ANNETTE
Le 01/07/2016 12:11